



4.1 Personnels titulaires et stagiaires
de la fonction publique territoriale

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 septembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Stéphanie KARCHER ; Claire LEFRANC ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Sarah DUVAUCHELLE à Morgane PEYRACHE ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Thierry GUILLOUD à Franck MONGE ; Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Marc MATTRAS à Jean Louis BAUDOUIIN ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à René-Pierre HALTER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Boris TRANSINNE à Caryl FRAUD et Frédéric TRON à Nicolas SIZARET.
Absents	Ruth AZAÏS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE et Dominique DELAYE
Secrétaire de séance	Jean Pierre POINT

Modification du tableau des effectifs et création d'emplois

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Création d'un poste d'adjoint technique

Depuis l'augmentation du nombre de places à 35, le multi-accueil du Petit Bosquet a seulement pu expérimenter depuis peu de temps ce nouveau fonctionnement dans des conditions normales (COVID ayant fortement touché la crèche pendant de nombreux mois, voire années).

Un état des lieux et un bilan de l'organisation de cette structure ont été réalisés faisant apparaitre quelques besoins de réajustement afin :

- d'améliorer la qualité du service rendu,
- d'atteindre la capacité d'accueil maximale tout en garantissant de bonnes conditions de travail aux agents. En effet, la capacité maximale d'accueil n'est pas atteinte aujourd'hui et cela est dommageable au vu du manque de place disponible en crèche

Afin de replacer les agents experts de la petite enfance sur des missions d'encadrement et de supprimer les 9 heures supplémentaires réalisées pour la gestion du linge, il est proposé de créer un emploi d'agent de restauration, d'intendance ayant pour mission la préparation



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

(salle, table, repas), le service, le nettoyage (table, vaisselle) de la pause déjeuner ainsi que la préparation des goûters à hauteur de 22,5h hebdomadaires.

Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture

Suite à un départ en disponibilité pour convenances personnelles, un poste d'agent social principal 2^e classe a été occupé depuis 2 ans par un agent contractuel. Cet agent, diplômé d'Etat d'auxiliaire puériculture, a réussi le concours de la fonction publique territoriale. Il est donc proposé de créer un poste de catégorie B d'auxiliaire de puériculture afin de pouvoir nommer cet agent et de pérenniser sa place dans nos effectifs.

Le Président propose donc la création de deux postes :

- un en tant qu'adjoint technique à 22h30min /sem.,
- un en tant qu'auxiliaire de puériculture à 35h00 /sem.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'ouvrir un poste de catégorie C, à temps non complet (22.50/35^e), en filière technique, d'adjoint technique,
- d'ouvrir un poste en catégorie B, à temps complet, en filière médico-sociale, d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

VU l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance, jeunesse du 6 juillet 2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu, d'autoriser le Président à :

- 1) créer un poste à la filière technique, de catégorie C, au cadre d'emploi d'adjoint technique, au grade d'adjoint technique, à temps non complet de 22h.30min /sem.,
- 2) créer un poste à la filière médico-sociale, de catégorie B, au cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture, au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, à temps complet,
- 3) recruter des contractuels sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi,
- 4) préciser l'échelle, l'échelon et les indices de carrière et de rémunération dans l'acte administratif,
- 5) valider le tableau des effectifs ci-dessous :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Filière	Catégorie	Cadre emplois	Grades	Proposition au CC Mars 2023	
				Nbre emplois	Nbre ETP
TOTAL FILIERE ADMININSTRATIVE :				29	27.14 ETP
TOTAL FILIERE TECHNIQUE avant modification :				40	38.09 ETP
Modification : Création d'un poste (Adjoint technique - Catg. C)				+ 1	+ 0.64 ETP
TOTAL FILIERE TECHNIQUE après modification :				41	38.73 ETP
TOTAL FILIERE SOCIALE après modification :				26	21.88 ETP
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE avant modification :				6	5.27 ETP
Modification : Création d'un poste (Auxiliaire puériculture - Catg. B)				+ 1	+ 1.00 ETP
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE après modification :				7	6.27 ETP
TOTAL FILIERE ANIMATION :				6	5.72 ETP
TOTAL FILIERE SPORTIVE :				1	0.50 ETP
TOTAL TABLEAU DES EFFECTIFS :				110	100.24 ETP

6) signer les documents relatifs à cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 33 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 1 voix, Franck MONGE.

VI. Annexes

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité.

Jean Pierre POINT
Secrétaire de séance

Affichée le - 5 OCT. 2023

Le 28/09/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT
Président

